

LIVRE DE ROUTE



**DIMANCHE 10
SEPTEMBRE 2023**

ABBEVILLE ...180 km...CAYEUX SUR MER

**sur le territoire de la Communauté
d'Agglomération de la Baie de Somme**

**36ème
édition**



Région
Hauts-de-France





EDITOS

Stéphane HAUSSOULIER

Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la SOMME
Adjoint au maire de Saint-Valéry-sur-Somme
Vice-président de la Communauté d'agglomération de la
Baie de Somme



Des courses locales aux arrivées du Tour de France, en passant par les « cyclotouristes », ce sont près de 100 courses par an qui se croisent et se décroisent dans la Somme. Le Grand Prix de la Somme reste LA course professionnelle de rentrée qui fait écho à la longue épopée des courses cyclistes dans notre département.

L'équipe de dirigeants et de bénévoles de Promotion Sport Picardie fait perdurer cette belle histoire. Une tradition de près de 40 ans ! Souvenons-nous : en 1986, à l'initiative de cette association est né le Tour de la Somme, devenu le Grand Prix de la Somme cycliste. Dans le cœur de tous les suiveurs et amateurs de cyclisme sur route, le Grand Prix de la Somme est aujourd'hui le véritable successeur de l'historique Tour de Picardie.

Le Département, partenaire de tous les sports, est fier de soutenir cet événement qui met en valeur la beauté de notre territoire. Cette course de 180 kilomètres, d'Abbeville à Cayeux-sur-Mer, est un rendez-vous incontournable pour les cyclistes comme pour le public, réunis autour de la passion du cyclisme. Excellent Grand Prix à toutes et tous !

Pascal DEMARTHE

Maire d'ABBEVILLE
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Baie de Somme
Conseiller régional des Hauts-de-France



C'est un grand plaisir pour Abbeville et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme d'accueillir la 36ème édition du Grand Prix de la Somme !

Terre de cyclisme, notre territoire est rompu à l'accueil des grands événements et offre un cadre exceptionnel aux coureurs engagés sur nos routes.

Pour la deuxième année consécutive, les plus grands cyclistes traverseront ainsi nos communes pour le plaisir des passionnés, des amateurs et du grand public.

Ils s'élanceront cette fois-ci du boulevard Vauban à Abbeville pour une arrivée boulevard du Général Sizaire à Cayeux-sur-mer.

Un parcours de 184 km qui mettra en lumière les nombreuses richesses naturelles et patrimoniales que comptent nos villes et villages.

Encore un très beau spectacle en perspective !

Jean-Paul LECOMTE

Maire de CAYEUX SUR MER



C'est avec grand plaisir que la Ville de Cayeux-sur-Mer est partenaire de cet événement sportif, qui accueille chaque année depuis 1986 des coureurs de toutes nationalités.

Le 10 septembre prochain aura lieu la seule course cycliste professionnelle du département « Le Grand Prix de la Somme 2023 »

Avec une arrivée prévue sur notre belle commune, et après 184 kilomètres parcourus, nous souhaitons à tous une belle course animée, autant pour les coureurs que pour les spectateurs.

Hubert LOUVET

Président de PROMOTION SPORT PICARDIE



Entreprendre, c'est prendre des risques. Réaliser, c'est être ambitieux. Concrétiser, c'est être performant.

Voici présentés les critères d'une volonté assurée au sein d'une équipe relevant les défis instituant le respect d'un ouvrage bien fait.

Voilà tracée un ligne qui, depuis 1985 me conduit à donner à notre département et à nos clubs cyclistes son rayonnement international avec l'organisation d'une épreuve. Pour cette 36ème édition, elle a conquis ses lettres de noblesse en passant d'une course régionale à une course professionnelle de l'Union Cycliste Internationale.

Savoir entendre les voix de la raison, c'est avoir l'esprit de décision et d'audace, parce que c'est en s'alliant entre organisateurs et clubs que l'on mesure ce qui reste à accomplir.



Direction

Président : Hubert LOUVET

Tél: 06 85 28 82 33

Mail: hubertlouvet@wanadoo.fr
contact@promotion-sport-picardie.com

Compétition

Directeur de l'organisation: Hubert LOUVET

06 85 28 82 33

Directeur de l'épreuve: Henri-Paul FIN

06 03 0214 21

Assistant direction: Jean-Louis HELY

06 07 17 57 79

Directeur technique: Dany HIBON

06 85 28 82 33

Régulateur: Didier POMBOURCO

Permanence: Brigitte FIN, Marie-José DARET

Speaker: Mathieu CLAES

Responsable Sécurité: Gérard FREY

06 20 81 48 91

Radio Tour: Jérémy FROMONTEIL

Relations collectivités

Hubert LOUVET, Dany HIBON

Logistique

Sites départ arrivée: Jacky CREPIN

06 86 02 45 57

Parc automobiles: André FATOU

Commercial et partenariats

André FATOU, Jean-Claude PIERI, Henri-Paul FIN

Sécurité de l'épreuve

EDSR Picardie,

Bulle Avant,

Motos ESM80,

Police nationale Abbeville,

Police municipale Abbeville,

Police municipale Cayeux sur Mer,

Les signaleurs des communes traversées

OFFICIELS

Collège des commissaires

Président du collège : Philippe LAMBERT

06 75 17 35 70

Commissaire 1: Rodolphe CRAMETTE

Commissaire 2: Max MICHAUD

Commissaire à moto 1: Cédric POINTEAU

Commissaire à moto 2: Geoffrey CORDIER

Commissaire juge à l'arrivée: Philippe COURBE

Commissaire fin de course: Myriam SERT

Service médical

Médecin: Docteur Jean Michel HOLIN

06 09 69 41 31

Ambulance:

Ambulances de Conty

Hôpital:

Centre Hospitalier Abbeville

43, rue de l'Isle 80100 Abbeville

03.22.25.52.00

Centre Hospitalier Intercommunal

33 Quai du Romerel

80230 St VALERY SUR SOMME

03.22.60.28.00

Prestataires de service

Photo finish: Flandre Finish

Info Radio-Tour: Assistance Sport Médias

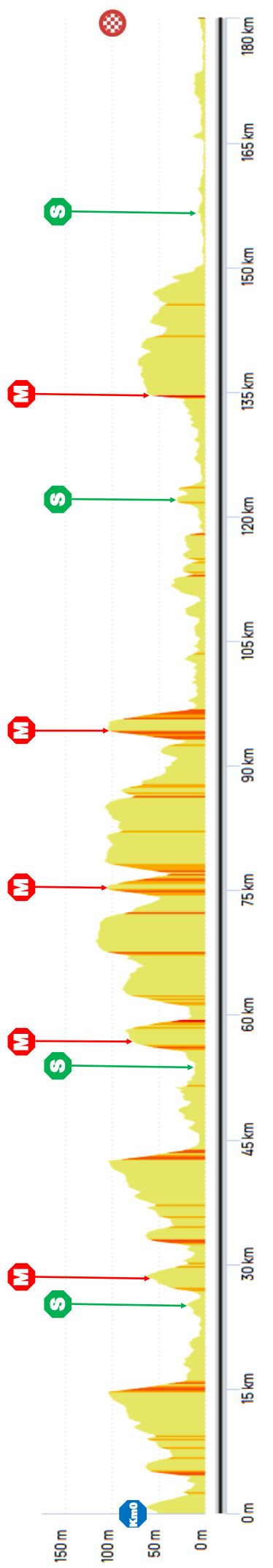
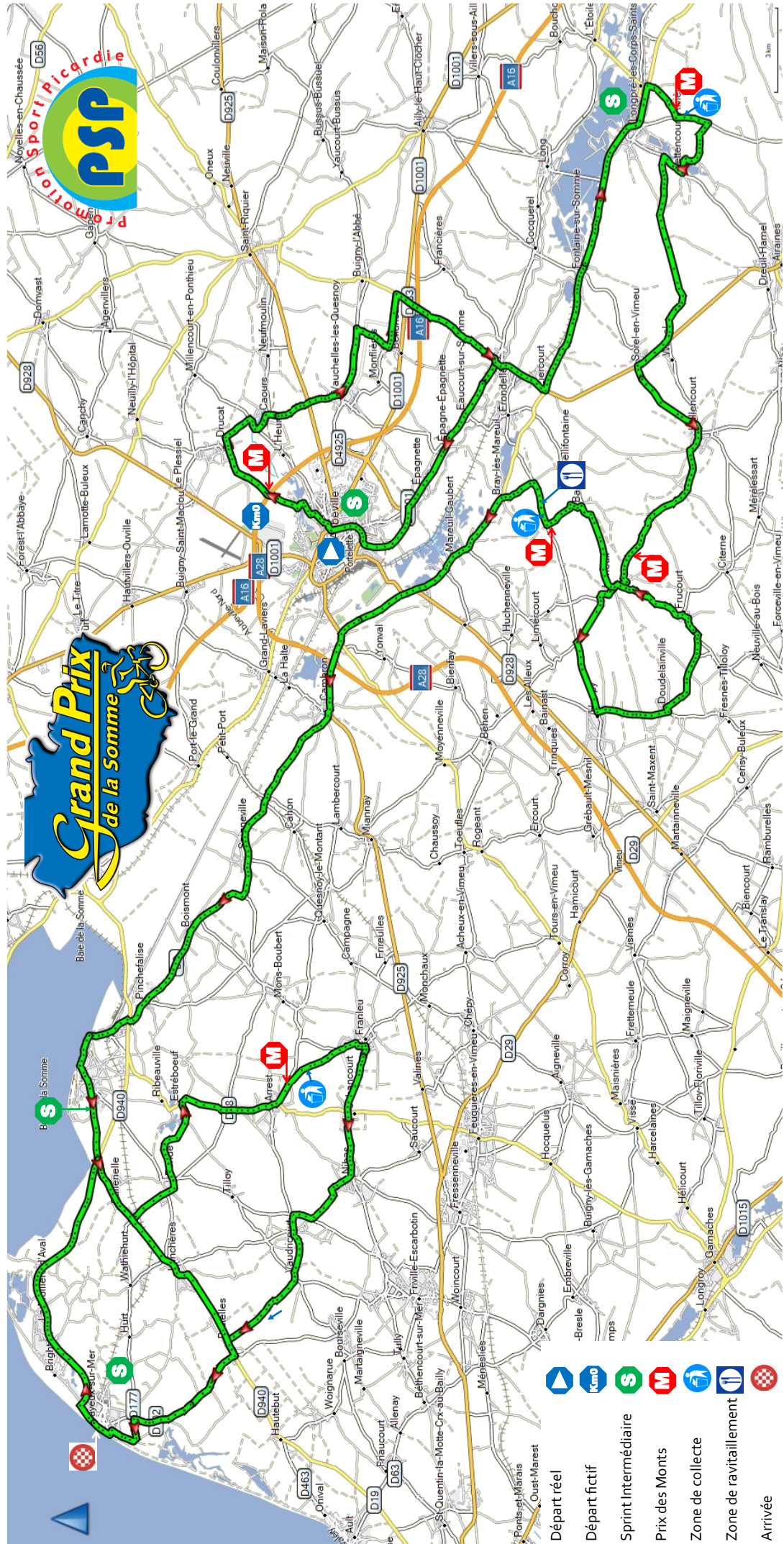
Véhicules dépannage neutre: Assistance Sport Médias

Restauration: Jean-Paul PLEZ et OTS

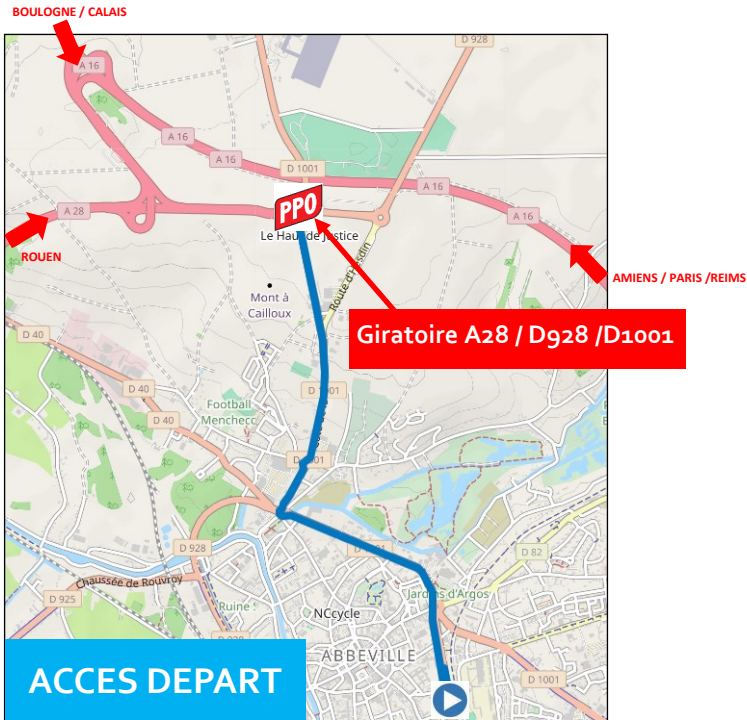


Parcours et profil





ACCES et DEPART



Rassemblement de départ:
Boulevard VAUBAN ABBEVILLE

Signatures et présentation des équipes: de 10h30 à 11h30

Appel de coureurs:

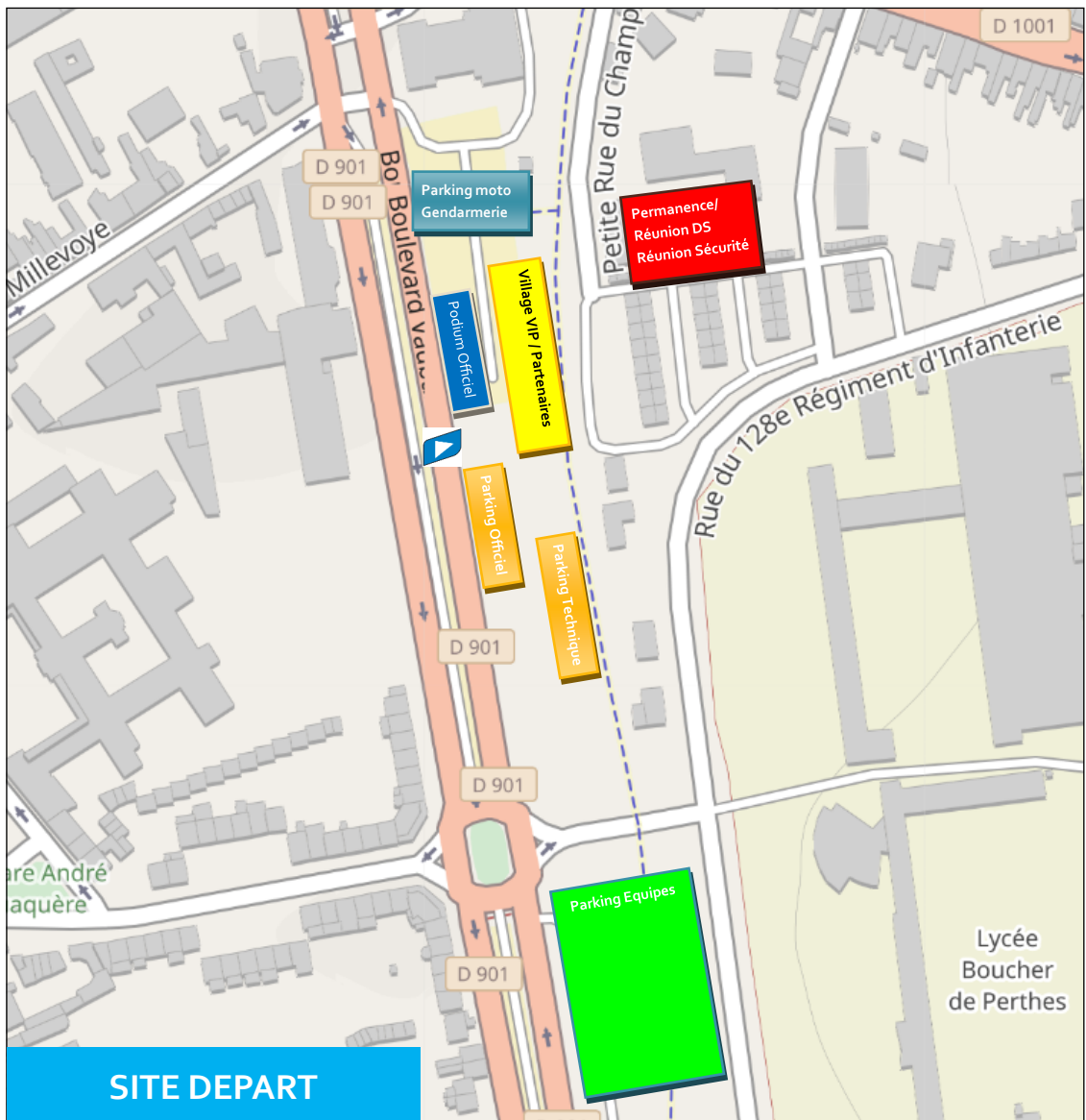
11h40

Départ fictif:

12h00 Boulevard VAUBAN ABBEVILLE

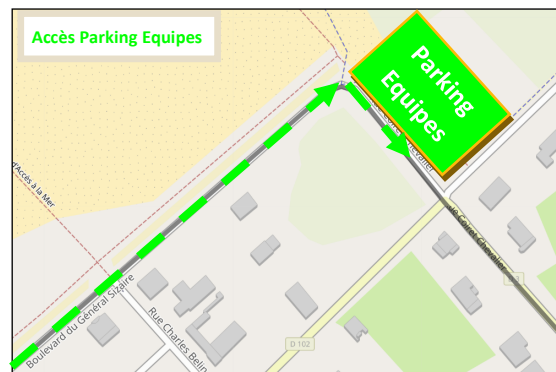
Départ réel:

12h10 après 3.1km en cortège du lieu de rassemblement

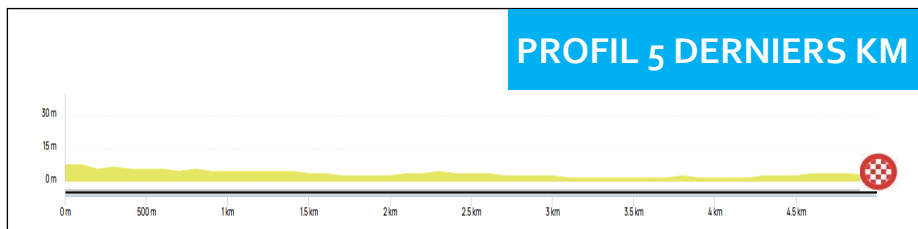


Km		Horaire				
A parcourir	Parcours		39 km/h	41 km/h	43 km/h	
	3.1		ABBEVILLE Boulevard VAUBAN Parcours promenade			
180.5	0.0		Départ réel après pont d'autoroute Route de DRUCAT			
179.1	1.4		DRUCAT			
177.2	3.3	D82e	CAOURS			
174.0	6.5		VAUCHELLES LES QUESNOY (D153)			
170.5	10.0		BELLANCOURT			
165.0	15.5	D183	PONT REMY			
163.0	17.5	D901	EAUCORT SUR SOMME			
162.1	18.4	D901	EPAGNE			
160.5	20.0	D901	EPAGNETTE			
156.7	23.8	D901	ABBEVILLE			
155.8	24.7		ABBEVILLE Passage sur la ligne			
155.8	24.7		Sprint Intermédiaire #1			
152.6	27.9		Prix des Monts #1 			
151.2	29.3		DRUCAT			
149.4	31.1	D82e	CAOURS			
146.1	34.4		VAUCHELLES LES QUESNOY (D153)			
142.6	37.9		BELLANCOURT			
137.2	43.3	D183	PONT REMY			
135.3	45.2		Passage à niveau			
135.0	45.5	D901	LIERCOURT			
131.6	48.9	D3	FONTAINE SUR SOMME			
127.3	53.2	D3	LONGPRE LES CORPS SAINTS			
126.5	54.0	D3	Sprint Intermédiaire #2 Longpré les Corps Saints			
125.5	55.0	D3	CONDE FOLIES			
123.7	56.8		Prix des Monts #2 			
123.6	56.9		Zone Collecte			
121.2	59.3		BETTENCOURT RIVIERE			
113.1	67.4	D901	SOREL EN VIMEU			
110.5	70.0	D21	HALLENCOURT			
107.9	72.6	D173	HOCQUINCOURT			
105.0	75.5	D173	Prix des Monts #3 			
103.5	77.0	D173	LIMEUX			

Km		Horaire					
A parcourir	Parcours			39 km/h	41 km/h	43 km/h	
99.2	81.3	D13	HUPPY		14:15	14:08	14:03
96.5	84.0	D25	DOUDELAINVILLE		14:19	14:12	14:07
93.2	87.3	D93	FRUCOURT		14:24	14:17	14:11
90.5	90.0	D93	LIMEUX		14:28	14:21	14:15
87.7	92.8	D93	BAILLEUL		14:32	14:25	14:19
86.0	94.5		Prix des Monts #4		14:35	14:28	14:21
85.9	94.6		Zone Collecte		14:35	14:28	14:21
85.6	94.9		Zone de Ravitaillement		14:36	14:28	14:22
83.7	96.8	D3	BRAY LES MAREUIL		14:38	14:31	14:25
81.7	98.8	D3	MAREUIL CAUBERT		14:42	14:34	14:27
76.3	104.2	D3	ABBEVILLE		14:50	14:42	14:35
74.5	106.0	D925	CAMBRON		14:53	14:45	14:37
68.8	111.7	D3	SAIGNEVILLE		15:01	14:53	14:45
65.6	114.9	D3	BOISMONT		15:06	14:58	14:50
63.2	117.3	D3	PINCHEFALISE		15:10	15:01	14:53
61.5	119.0	D3	SAINT VALERY SUR SOMME		15:13	15:04	14:56
58.5	122.0		Sprint Intermédiaire#3 SAINT VALERY SUR		15:17	15:08	15:00
55.3	125.2	D940	SALLENELLE		15:22	15:13	15:04
53.2	127.3		PENDE		15:25	15:16	15:07
50.3	130.2		ESTREBOEUF		15:30	15:20	15:11
47.8	132.7	D48	ARREST		15:34	15:24	15:15
45.3	135.2		Prix des Monts #5		15:38	15:27	15:18
45.2	135.3		Zone Collecte		15:38	15:28	15:18
43.4	137.1	D80	FRANLEU		15:40	15:30	15:21
40.6	139.9		OCHANCOURT		15:45	15:34	15:25
38.5	142.0		NIBAS		15:48	15:37	15:28
36.7	143.8		SAINT BLIMONT		15:51	15:40	15:30
34.5	146.0		VAUDRICOURT		15:54	15:43	15:33
30.8	149.7		BRUTELLES		16:00	15:49	15:38
30.7	149.8		Entrée circuit		16:00	15:49	15:38
26.3	154.3	D102	CAYEUX SUR MER.		16:07	15:55	15:45
23.3	157.2		CAYEUX SUR MER. Passage sur la ligne		16:11	16:00	15:49
23.3	157.2		Sprint Intermédiaire #4		16:11	16:00	15:49
21.2	159.3	D3	BRIGHTON		16:15	16:03	15:52
20.6	159.9	D3	LA MOLLIERE		16:16	16:04	15:53
13.3	167.2	D940	SALLENELLE		16:27	16:14	16:03
11.5	169.0	D940	LANCHERES		16:30	16:17	16:05
7.7	172.8	D940	BRUTELLES		16:35	16:22	16:11
3.0	177.5	D102	CAYEUX SUR MER.		16:43	16:29	16:17
0.0	180.5		CAYEUX SUR MER. Arrivée Boulevard du Général SIZAIRE BOULEY à hauteur de l'Esplanade Aristide BRIAND		16:47	16:34	16:21



Arrivée: Boulevard du Général SIZAIRE BOULEY, à hauteur Place Aristide BRIAND à l'extrémité d'une ligne droite de 600m.
 Largeur: 7 m
 Dérivation générale: 100 m à droite rue PASTEUR
 Contrôle anti-dopage: Local ASVP rue du Docteur BOURJOT à 350 m de l'arrivée.
 Permanence Arbitres: Local ASVP rue du Docteur BOURJOT à 350 m de l'arrivée.





REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 - ORGANISATION

Le Grand Prix de la Somme 80 est organisé par PROMOTION SPORT PICARDIE, sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale.

Cette épreuve se déroulera le **DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023**.

Article 2 - TYPE D'EPREUVE

Elle est inscrite au calendrier UCI et est classée ME 1.2 Europe Tour.

Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants aux 10 premiers:

Place	Points UCI
1	40
2	30
3	25
4	20
5	15
6	10
7	5
8	3
9	3
10	3

pour le classement UCI Europe Tour.

Article 3- PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

Equipes UCI ProTeams du pays, Equipes UCI ProTeams étrangers (max 2), Equipes Continentales UCI, Equipes Nationales, Equipes professionnelles cyclo-cross UCI, Equipes étrangères Régionales et de Clubs.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, pour les équipes FFC, la participation est limitée ainsi:

Coueurs de 1ère catégorie uniquement, Pôles, Equipes de N1, N2 et N3, Sélections de Comités régionaux.

Article 4 - PERMANENCE

La permanence se tiendra au :

Gymnase du Champ de Mars, Rue du Champ de Mars 80100 Abbeville.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes auront lieu à la permanence de

8h15 à 9h45 le dimanche 10 Septembre 2023

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des membres du Collège des Commissaires est fixée à **10h00** à la permanence.

La réunion sécurité en présence des forces de l'ordre, des chauffeurs et pilotes est fixée à **10h20 Gymnase du Champ de Mars, Rue du Champ de Mars 80100 Abbeville.**

Article 5 - RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence **157.550MHZ**

Article 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sports Média.

Le service est assuré par **trois véhicules de dépannage et d'une moto.**

Article 7 - ENVIRONNEMENT - MODALITES DE RAVITAILEMENT

Une zone de ravitaillement sera prévue à partir du km **94.9** jusqu'au km **95.9** soit une distance de **1.00** km. Cette zone sera précédée et suivie d'une zone de collecte destinées à la récupération des déchets. Les coueurs et assistants doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales. Deux autres zones de collecte auront lieu aux km **56.9** et **135.3**.

Article 8- CODE DE LA ROUTE

Conformément au Code de la Route. Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules (Art. R412.1du Code de la Route). Le fait, pour tout conducteur ou passager, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Lorsque cette contravention est commise par le conducteur, elle donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire. Promotion Sport Picardie décline toutes responsabilités si les termes de l'article 8 ne sont pas respectés.

Article 9 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES 3 DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents de course dans les trois derniers kilomètres ne sont pas applicables sur cette épreuve.

Article 10 - DELAI D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement de l'épreuve. Le délai pourra être augmenté par le Collège des Commissaires en accord avec l'organisateur en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 11 - CLASSEMENT

Les classement suivants seront établis selon le passage sur la ligne d'arrivée:

Classement individuel au temps, il est fait application du règlement UCI.

Prix des Monts, un classement aux points sera disputé sur le parcours au km **27.9 - 56.8 - 75.5 - 94.5 - 135.2**. Il sera attribué les points suivants, à chaque sprint, aux trois premiers coueurs: 4 pts, 2 pts et 1 pt. En cas d'égalité, afin de départager les coueurs, les critères suivant seront pris en compte à savoir : le nombre de premières places obtenues aux Prix des Monts et au classement individuel au temps.

Sprints Intermédiaires, un classement aux points sera disputé sur le parcours au km **24.7 - 54.0 - 122.0 - 157.2**. Il sera attribué les points suivants, à chaque sprint, aux trois premiers coueurs: 4 pts, 2 pts et 1 pt. En cas d'égalité, afin de départager les coueurs, les critères suivant seront pris en compte à savoir : le nombre de premières places obtenues aux Sprints Intermédiaires et au classement individuel au temps.

Pour bénéficier des récompenses **Prix des Monts et Sprints Intermédiaires**, tout coureur devra avoir accompli la totalité du parcours dans les délais réglementaires.

Article 12- PRIX (Barème UCI)

Les prix suivants sont attribués suivant le classement individuel final.
20 prix répartis suivant le règlement UCI: **1/2425€, 2/1210€, 3/610€, 4/305€, 5/240€, 6 et 7/180€, 8 et 9/120€, 10 à 20/60€**, soit un total de **6290€**.

Les prix suivants sont attribués suivant le classement Prix des Monts et Sprints Intermédiaires: **1/200€, 2/100€, 3/50€**, soit un total de **700€**.

Article 13- ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Le cas échéant, la législation antidopage française sera d'application, outre le règlement antidopage de l'UCI. Le contrôle anti dopage se situe au local ASVP rue du Docteur BOURJOT à 350 m de l'arrivée.

Article 14- PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coueurs suivants doivent se présenter au protocole :

- le vainqueur de l'épreuve
 - le premier coureur du classement Prix des Monts Trophée CREDIT MUTUEL
 - le premier coureur du classement Sprints Intermédiaires
- Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Article 15- PENALITES

Le barème des pénalités de l'UCI sera le seul applicable.

Dossard	Les équipes	Pays
1 à 6	DEVELOPPEMENT INTERMARCHE WANTY GOBERT <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Belgique
11 à 16	OBOR BIKE AID <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Suisse
21 à 26	BINGOAL WB DEVO TEAM <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Belgique
31 à 36	LEOPARD PRO CYCLING <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Luxembourg
41 à 46	SPIRIT CYCLING TEAM <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Royaume Uni
51 à 56	ECOFLO CHRONOS <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Canada
61 à 66	MATERIEL VELO,COM <small>Equipe CONTINENTALE</small>	Belgique
71 à 76	VC ROUEN <small>Equipe N1</small>	France
81 à 86	CC NOGENT SUR OISE <small>Equipe N1</small>	France
91 à 96	AC BIZONTINE <small>Equipe N1</small>	France
101 à 106	CC ETUPES <small>Equipe N1</small>	France
111 à 116	PARIS CYCLISME OLYMPIQUE <small>Equipe N1</small>	France
121 à 126	HEXAGONE- CORBAS LYON METROPOLE <small>Equipe N1</small>	France
131 à 136	DUNKERQUE LITTORAL CYCLISME <small>Equipe N1</small>	France
141 à 146	VCU SCHWENHEIM <small>Equipe N2</small>	France
151 à 156	ESG DOUAI <small>Equipe N2</small>	France
161 à 166	TEAM LMP LA ROCHE VENDEE CYCLISME <small>Equipe N2</small>	France
171 à 176	USSA PAVILLY BARENTIN <small>Equipe N2</small>	France
181 à 186	EQUIPE FRANCE MILITAIRE <small>Equipe Nationale</small>	France
191 à 196	TEAM BRICQUEBEC COTENTIN <small>Equipe N2</small>	France
210 à 206	DINAN SPORT CYCLING <small>Equipe N1</small>	France
211 à 216	SCO DIJON-TEAM MATERIEL,COM <small>Equipe N1</small>	France



Tour de la Somme

1986	Peter Gylling
1987	Olaf Lurvik
1988	Gérard Aviègne
1989	Jean-François Laffillé
1990	Pascal Chanteur
1991	Hervé Boussard
1992	Philippe Gaumont
1993	Frédéric Pontier
1994	Jérôme Delbove
1995	Denis Dugouchet
1996	Ján Valach
1997	Martial Locatelli
1998	Jean-Michel Thilloy
1999	Bert Roesems
2000	Michael Rich
2001	Laurent Estadieu
2002	Sergey Krushevskiy
2003	Frédéric Gabriel
2004	Sergey Krushevskiy
2005	Erki Pütsep
2006	Romain Feillu
2007	Christophe Riblon

Grand Prix de la Somme

2008	William Bonnet
2009	Yauheni Hutarovich
2010	Martin Elmiger
2011	Anthony Roux
2012	Evaldas Siskevicius
2013	Preben Van Hecke
2014	Yauheni Hutarovich
2015	Quentin Jauregui
2016	Daniel McLay
2017	Adrien Petit
2018	Non organisé
2019	Lorenzo Manzin
2020	Non organisé
2021	Tom Mazzone
2022	Rait Ärm
2023	





PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES FOURNISSEURS



MEDIAS & Fédération

